

# Ordures ménagères : la colère du maire

Depuis la suppression des caissettes jaunes, la mairie de Saint-Papoul a fait un gros effort dans la gestion des divers containers aux couvercles verts et jaunes. Tous les sites ont été aménagés avec beaucoup de soin et une volonté d'intégration dans l'espace. Cet effort réalisé pour améliorer la qualité du cadre de vie des habitants du village est bafoué par certaines personnes, qui manquent à la fois de respect pour ce dispositif citoyen et de connaissance des règles de tri.

## ■ Un communiqué du maire

**M. le maire de la commune, Serge Ourliac, très en colère, nous prie d'insérer sous ce titre : « Les indéli-cats au pilori ».** «Les points de collecte aménagés ne sont pas des décharges publiques. Une déchetterie est ouverte deux jours par semaine pour de tels déchets. Comme la loi le prévoit et avec l'aide de la surveillance vidéo, les indéli-cats (pour être poli) seront identifiés et verbalisés sans complaisance. Rappel : les points de collecte ne peuvent recevoir que des déchets ménagers dans des



▶ Et pourtant la déchetterie n'est pas très loin.

sacs noirs pour les conteneurs couvercle vert, et des déchets recyclables en vrac pour les conteneurs couvercle jaune. Les petits cartons doivent être pliés dans les conteneurs. Le dépôt de verre est strictement interdit, les grands cartons et autres déchets non recyclables doivent être amenés à la déchetterie. La majorité des utilisateurs du service respecte les règles, et le tonnage des déchets recyclés est en constante augmentation et de meilleure qualité. Ne laissons pas quelques indéli-cats réduire à néant le travail de tous pour réduire et valoriser les déchets ménagers».

A bon entendeur, salut !